



> 2015

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN



Parc
naturel
régional
du Marais poitevin
Une autre vie s'invente ici



p 4

**AGIR EN FAVEUR
D'UN MARAIS DYNAMIQUE**

**AGIR EN FAVEUR
D'UN MARAIS
PRÉSERVÉ**

p 17

**AGIR EN FAVEUR
D'UN MARAIS PARTAGÉ**

p 29



**P.4 AXE 1
AGIR EN FAVEUR D'UN
MARAIS DYNAMIQUE**

- p.6 A / Soutenir une agriculture durable
- p.10 B / Développer un tourisme rayonnant dans l'espace et dans le temps
- p.20 C / Valoriser les ressources locales par des filières en circuit court
- p.22 D / Oeuvrer pour la transition énergétique

**P.24 AXE 2
AGIR EN FAVEUR D'UN
MARAIS PRÉSERVÉ**

- p.26 A / Natura 2000
- p.28 B / Observatoire du patrimoine naturel
- p.32 C / Préserver les paysages identitaires du Marais
- p.36 D / Préserver et mettre en valeur le cadre de vie

**P.40 AXE 3
AGIR EN FAVEUR D'UN
MARAIS PARTAGÉ**

- p.42 A / Partager les richesses du territoire et la connaissance
- p.46 B / Renforcer le sentiment d'appartenance au Parc
- p.48 C / Animer la concertation territoriale

LES FINANCEURS





AGIR EN FAVEUR
D'UN MARAIS DYNAMIQUE



AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE

- A / Soutenir une agriculture durable p.6
- B / Développer un tourisme rayonnant dans l'espace et dans le temps p.10
- C / Valoriser les ressources locales par des filières en circuit court p.20
- D / Oeuvrer pour la transition énergétique p.22

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE

La grande valeur du patrimoine naturel du Marais poitevin est particulièrement déterminée par les activités humaines du territoire. Par conséquent, le Parc porte l'ambition d'une économie dynamique, pilier du développement durable du territoire, fondée sur la valorisation des atouts locaux.

A / SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE

Le pâturage collectif : un patrimoine exemplaire !

Le Parc poursuit une gestion durable des vastes prairies naturelles humides que constituent les « marais communaux ».

Il accompagne les communes concernées par les dix-huit « marais communaux » pour une gestion rigoureuse des conditions sanitaires, à l'entrée des animaux et pendant tout leur séjour, du



fait des risques particuliers liés au mode de pâturage collectif. Le Parc organise également, à la demande des communes et en mutualisant la prestation, une surveillance permanente de ces espaces par des éco-pasteurs à cheval. Enfin, le Parc a accompagné les communes de Lairoux et de Curzon pour une gestion expérimentale des zones contaminées par la Jussie terrestre.

De nouvelles mesures agro-environnementales pour les exploitants agricoles

A la suite de l'élaboration concertée du Programme agro-environnemental et climatique du Marais poitevin conduit par l'EPMP, le Parc, aux côtés des 3 chambres d'agriculture, a participé à l'animation du dispositif et à la réalisation des diagnostics biologiques

nécessaires à la mise en place des Mesures Agro-environnementales en faveur des prairies.

En 2015, le nouveau dispositif MAEC issu de la PAC 2015-2020 a été massivement engagé sur le territoire et ce sont 503 exploitations agricoles qui ont été accompagnées et expertisées par les services du Parc aidés d'agents supplémentaires pour 23.731 ha de prairies contractualisées dont 2.205 ha de MAET en cours.

Le Parc a également réalisé une action d'évaluation du Contrat MAE « Baisse » sur deux volets : le volet biologique (par inventaires avifaunistiques et phytosociologiques) et le volet social (par enquêtes auprès des





agriculteurs et acteurs). La mesure phare du dispositif « Maintien de l'eau dans les parties basses des prairies », la plus favorable au maintien de la biodiversité sur les milieux prairiaux a permis de contractualiser plus de 2500 ha.

La restauration de prairies et le soutien aux éleveurs

Le Parc met en œuvre des actions de restauration de prairies et de mise en place d'aménagements pastoraux, afin de développer les systèmes d'élevage valorisant les prairies naturelles humides essentielles aux fonctions environnementales du Marais.

L'action « Plan d'Aménagement et de Restauration des Marais » a permis, en Marais Mouillés (PARMM) de reconquérir et de restaurer 65 ha de prairies en 2015, à la suite de peupleraies ou de cultures et, en Marais Occidentaux (PARMO), l'action s'est concrétisée par le confortement de 58 ha de prairie.



23.731 ha de prairies contractualisées en MAE un effort majeur pour le Marais
 Plus de 2500 ha contractualisés en mesure Baisse en eau : un très bon résultat !
 503 exploitations expertisées pour les MAE
 400 exploitants agricoles informés sur les dispositifs
 18 marais communaux accompagnés
 65 ha redevenus prairies
 58 ha de prairies entretenus et confortés
 16,8 km de clôtures installées pour l'élevage
 14,1 km de curage de fossés
 3 abreuvoirs installés
 28 franchissements de voies d'eau posés
 6 batardeaux de baisse créés



AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE



A / SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE

2015 : un programme Life pour le littoral du Marais poitevin

En octobre 2014, le Parc naturel régional du Marais poitevin et ses partenaires, la LPO et l'ONCFS, ont répondu à l'appel à projets LIFE de la Commission européenne en présentant le programme LIFE Baie de l'Aiguillon. Après quelques demandes de compléments d'informations, le projet a finalement été retenu par la Commission européenne en novembre 2015 et s'est engagé en janvier 2016 pour une durée de 5 ans.

La baie de l'Aiguillon représente la façade maritime du Marais poitevin, elle constitue un vaste

ensemble naturel, composé de nombreux habitats remarquables et accueillant une biodiversité exceptionnelle, classé en Réserve naturelle nationale.

Cependant, cette interface entre terre et mer est un espace sensible soumis à des pressions naturelles (submersions marines, tempêtes, comblement sédimentaire) et anthropiques sur son pourtour et dans sa périphérie.





Le Parc naturel régional du Marais poitevin et les gestionnaires de la Réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et la Ligue pour la Protection des Oiseaux, ont élaboré le projet Life Baie de l'Aiguillon avec pour objectif de :

- > mener des actions de restauration et de conservation d'habitats littoraux ;
- > améliorer la connaissance des enjeux biologiques (interactions baie / Marais poitevin) ;
- > favoriser une gestion et une préservation à long terme de ces habitats en sensibilisant le grand public et les acteurs du territoire.

Ce projet (budget : 2.317.727 €) concoure à la restauration et la valorisation d'habitats littoraux nécessaires au maintien de la diversité exceptionnelle de la Baie du Marais poitevin.



AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE

Le Marais poitevin bénéficie d'une notoriété grandissante et le tourisme est devenu le deuxième pilier de l'économie du Marais. Pour autant, il convient d'accroître les retombées économiques générées par cette activité, dans le respect du Marais, de son environnement et de son identité. Le Parc naturel régional œuvre donc, aux côtés de tous les acteurs locaux, pour développer un tourisme durable, rayonnant dans l'espace et dans le temps.



B/ DÉVELOPPER UN TOURISME RAYONNANT DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS

Animateur du collectif fédérant les 3 agences départementales de développement touristique, l'office de tourisme Niort-Marais poitevin-Vallée de la Sèvre niortaise, l'office de tourisme Aunis-Marais poitevin et Sud Vendée Tourisme, le Parc a porté la réflexion conjointe sur la «rénovation» de l'image du territoire et sur les outils à disposition pour attirer, capter, accueillir... les visiteurs.

Conçus en 2015 et révélés en janvier et février 2016, les nouveaux outils de communication, la nouvelle identité visuelle et la nouvelle signature touristique de la destination Marais poitevin ont séduit les acteurs locaux.

Le collectif de promotion du Marais poitevin a choisi l'humour et la modernité pour rafraîchir l'image habituelle du Marais et mettre en valeur tous ces potentiels méconnus.

> Une nouvelle identité visuelle, un logo, une charte graphique

La nouvelle identité visuelle est mise à la disposition de tous les professionnels du tourisme (offices, prestataires, collectivités...) à partir de 2016. Elle est destinée à exprimer un message cohérent et à renforcer la visibilité de la destination dans un univers concurrentiel encombré et de plus en plus large... Elle affirme l'identité, la personnalité et les valeurs touristiques du Marais poitevin.

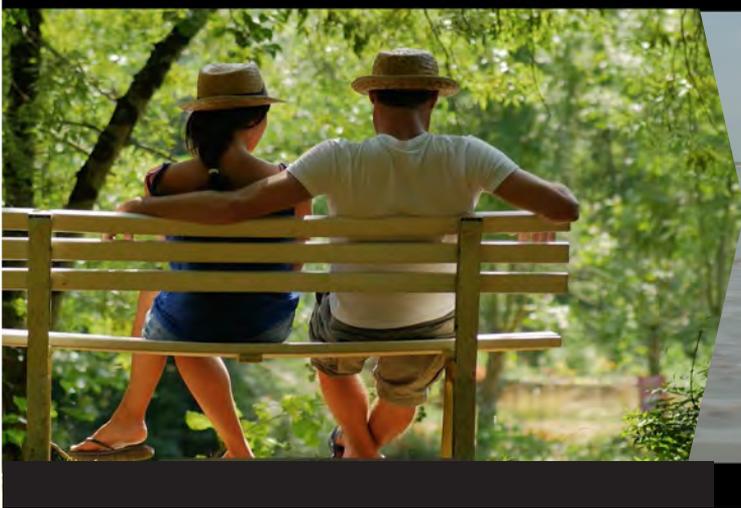
LE MARAIS POITEVIN

~ MON PARC NATUREL D'ATTRACTIONS ~

17

79

85



> Un site internet porte d'entrée du Marais poitevin

L'ancien site internet a été entièrement repensé pour optimiser le lien entre l'internaute et le territoire et pour attiser au maximum l'attractivité du Marais poitevin en valorisant ses richesses grâce à un outil de qualité et des visuels étonnants. Pari réussi, le site, présenté en janvier et février 2016 semble avoir conquis les professionnels.

> Des réseaux de plus en plus prisés et activés

Le Parc naturel régional du Marais poitevin s'investit de plus en plus dans les réseaux sociaux afin de fournir régulièrement au grand public l'actualité du territoire.

En 2015, sur Facebook, 7100 fans suivent la page « Marais poitevin » et 1100 fans suivent la page « Parc naturel régional Marais poitevin » et sur Twitter, ce sont 1010 abonnés qui ont suivi le « Marais poitevin ».



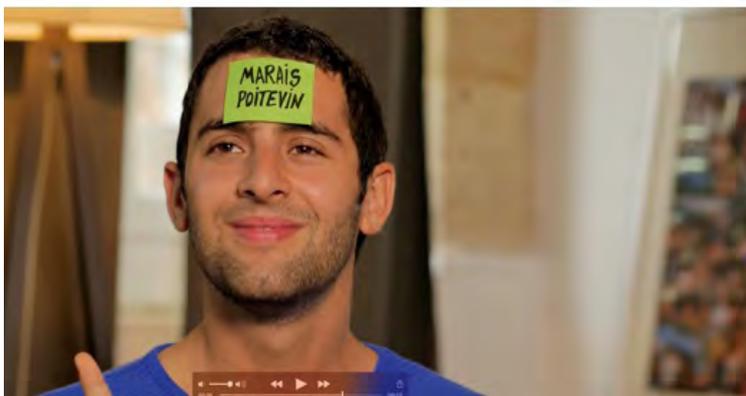
> Teasers, vous avez dit teasers ?

En complément des outils précédemment cités, le collectif a souhaité disposer d'outils pour le web et les réseaux sociaux. Il a ainsi fait réaliser 3 teasers, des petits films de 40 secondes qui présentent la destination Marais poitevin de façon décalée et humoristique.

Ces 3 teasers sont diffusés sur les pages Facebook et Twitter des membres du collectif mais également sur les chaînes web telles Youtube, Vimeo ou Dailymotion.

L'objectif est que les prestataires, les habitants et les internautes s'approprient ces vidéos et en assurent eux-mêmes la diffusion sur leurs propres supports.

De nouveaux teasers seront réalisés pour compléter la série dans les années à venir.



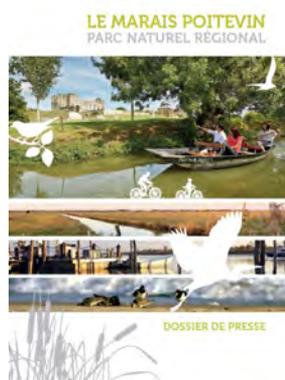
AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE



B/ DÉVELOPPER UN TOURISME RAYONNANT DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS

> Un dossier de presse en français et en anglais

En 2015, le collectif a mis à disposition de la presse un dossier de 28 pages qui présente le Marais poitevin et ses richesses : son patrimoine naturel, architectural et historique, les activités économiques et le tourisme. Cet outil, richement illustré, met également en avant des personnes ressources et les coordonnées des prestations présentées.



Une version anglaise de 12 pages a également été éditée au printemps 2015 pour augmenter la fréquentation du Marais par la clientèle étrangère puisqu'il est considéré en dessous des moyennes nationales dans ce domaine.

> Un kit commun à tous pour la communication de chacun

Une clé USB contenant la charte graphique du Marais poitevin et plus de 100 clichés libres d'utilisation a été distribuée aux prestataires touristiques du territoire afin qu'ils les utilisent pour illustrer leurs supports de promotion et de communication (web ou papier). Les photos sont à disposition sur une période de 5 ans pour assurer, de manière qualitative, la promotion du Marais poitevin et des prestations touristiques qu'il offre.

Une offre variée de documents de promotion touristique

Le Marais poitevin est un territoire à forte fréquentation touristique mais un territoire réparti sur 2 régions et 3 départements. Afin que les touristes puissent préparer au mieux leur séjour dans le marais, un certain nombre d'outils, faisant abstraction des limites administratives, sont conçus et mis à leur disposition par le Parc naturel régional en collaboration avec les opérateurs départementaux et locaux du tourisme.





> **La carte touristique du Marais poitevin**

La carte touristique du Marais poitevin est un classique incontournable de l'accueil sur le territoire. Pour la saison 2016, le collectif « destination Marais poitevin » a souhaité revoir l'univers graphique de la carte qui datait de plus de 5 ans. Le choix s'est porté sur une carte aquarellée qui met en avant les paysages et les richesses du Marais poitevin.

Toutes les activités touristiques en un coup d'oeil.

Éditée à 80 000 exemplaires, elle recense l'ensemble des activités

pouvant se pratiquer dans le Parc naturel régional du Marais poitevin: la promenade en barque, canoë ou vélo, les loisirs équestres, les musées et sites de visite ainsi que les sites d'observation des oiseaux. Depuis les Marais mouillés à l'Est du territoire jusqu'à l'océan à l'Ouest.

Le trait d'union entre tous les territoires, tous les publics, en toute occasion.

Diffusée dans plus de 70 Offices de Tourisme et sites de visite du Marais poitevin et des alentours et mise à disposition des Agences départementales de développement du Tourisme pour

les salons organisés en France et à l'étranger, elle s'adapte aux publics étrangers grâce aux traductions en anglais et allemand.

Le passeport indispensable.

Un passeport pour le Réseau des sites de visite du Marais poitevin est intégré à la carte touristique et permet aux visiteurs de bénéficier d'un tarif réduit dès la visite d'un deuxième équipement. Un atout pour tous les opérateurs locaux et un « bon plan » pour les visiteurs.



AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE



B/ DÉVELOPPER UN TOURISME RAYONNANT DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS

> Les cartes IGN « Loisirs de plein air » et « Promenades au fil de l'eau »

Le Marais, cartes en poche...

Le Parc, en collaboration avec l'IGN, a édité en 2006, deux cartes qu'il continue de distribuer auprès des revendeurs du tourisme ; les offices notamment.

L'une présente l'ensemble des activités proposées dans le Marais poitevin, l'autre les voies d'eau balisées. En 2015, ces 2 cartes ont été vendues à plus de 320 exemplaires (prix : 7,75 € TTC).



> Les sets de table

Le Marais, à table et de table en table...

Succès constant pour les sets de table assurant la promotion du Marais poitevin chez la plupart des restaurateurs du territoire. En vente au prix de 0,020 euros TTC l'unité, en 2015, ce sont 54 000 sets qui ont été achetés par les offices puis par les restaurateurs.

> Les cartes des itinéraires cyclables

A vélo à travers l'Europe, la France, le Marais poitevin...

Les grands itinéraires cyclables comme « la Vélodyssée » (de la Norvège au Portugal), « la Vélo Francette » (de Ouistreham à La Rochelle) et les réseaux d'itinéraires régionaux ou départementaux comme « la Vendée à vélo »... sont mis à l'honneur dans les cartes éditées par le Parc et mises en vente dans les réseaux touristiques habilités : les Offices de Tourisme et sites de visite participant à l'opération ainsi que les prestataires adhérant au label « accueil vélo ».

Les cartes sont en vente à l'unité (1,5 €) ou par 4 dans une jaquette (4 €). En 2015, 4 143 cartes et 1 610 jaquettes ont été vendues.



Des offres pour tous les goûts

> A vélo...

Soucieux de développer l'éco-tourisme par le développement de l'activité vélo : le Parc naturel régional assure la promotion des itinéraires cyclables balisés sur son territoire ainsi la promotion des grands itinéraires européens de découverte douce : « la Vélodyssée » (de la Norvège au Portugal), « la Vélo Francette » (de Ouistreham à La



Le Parc naturel régional est évaluateur du label « Accueil vélo ». Ce label est attribué aux prestataires touristiques situés à moins de 5 kilomètres à vélo d'une véloroute et répondant à un cahier des charges national.

En 2015, 25 structures ont été auditées par le Parc (agent habilité) au printemps et à l'automne et 24 ont été labellisées : 7 chambres d'hôtes, 5 gîtes, 3 campings, 4 hôtels, 2 loueurs ou réparateurs de vélo, 3 sites de visite.



Rochelle ; inaugurée en juin 2015) et les réseaux d'itinéraires régionaux ou départementaux comme « la Vendée à vélo ».

Enfin, le Parc apporte également un appui technique au développement des déplacements doux sur le littoral du Marais poitevin aujourd'hui reconnu comme destinations vélo, avec des itinéraires phares. En

collaboration avec la Communauté de communes du Pays né de la mer, de nouveaux itinéraires et la mise en sécurité des circuits existants ont été réalisées en 2015.



AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE



B/ DÉVELOPPER UN TOURISME RAYONNANT DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS

> A la pêche...

La pêche de loisirs, forte de 4 millions de pratiquants en eau douce et en mer, est en train de subir une modification des pratiques dans le sens où le pêcheur recherche davantage une activité sportive et dans la mesure où il cible des poissons combattants atteignant parfois de grandes tailles.

Ces nouveaux passionnés de pêche ont le souci de relâcher leurs prises dans les meilleures conditions et font donc de cette activité, à la fois attractive et sportive, un atout du développement du tourisme durable.

Dans ce sens, le Parc naturel régional a accompagné les guides de pêche professionnels du Marais lors d'un salon national spécialisé à Clermont-Ferrand, ce qui a permis de faire la promotion de la destination Marais poitevin auprès d'une nouvelle clientèle.





> A pied...

Une escapade Nature sans Voiture dans le Marais poitevin, c'est possible ! Le Réseau des Grands Sites de France a lancé l'opération « Escapade Nature sans Voiture ». Le Parc naturel régional a donc travaillé avec un « escapadeur » pour la réalisation d'un carnet de voyage pour un séjour sans voiture. Ce carnet est en ligne sur le site du Réseau des Grands Sites mais également sur celui du Parc. Un flyer de présentation a été édité en 5 000 exemplaires et diffusé auprès des Offices de Tourisme.

Le Carnet de Pierre



> Sur le fleuve et tout autour...

Le Parc a accompagné l'Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres (ADT) et l'Institution Inter-départementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) dans les études de faisabilité pour la mise en navigation touristique de la Sèvre. Les résultats sont très encourageants mais nécessitent des investissements conséquents.

Compte-tenu du caractère interdépartemental du projet, le Parc naturel régional assure le pilotage du projet pour conduire le tour de table financier et animer le dispositif. La convention financière permettant de lancer le projet est désormais prête.

Grand Site de France du Marais poitevin



AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE



B/ DÉVELOPPER UN TOURISME RAYONNANT DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS

Des offres adaptées à tous les besoins

> Des équipements spécialisés pour faciliter l'accueil

Le Parc s'attache à favoriser l'accueil de personnes en situation de handicap grâce à l'intervention d'un agent habilité tourisme/handicap auprès des prestataires désireux d'accéder au label national « Tourisme et Handicap ».

En 2015, 3 sites ont été labellisés : le camping de l'Îlot du Chail à Sansais avec 2 handicaps (auditif, et visuel), les 4 hébergements locatifs à La Garette-Sansais (1 avec les 4 handicaps, 3 avec les handicaps auditif et mental) et les chambres d'hôtes Les Fuyes à Coulon ont été réévaluées pour les handicaps moteur, auditif et mental.

> Des labels pour les prestations et pour les prestataires du Marais poitevin

Le label national « Tourisme et Handicap », le label national « Accueil vélo », le label national « Qualité Tourisme », la « démarche qualité du Parc naturel régional du Marais poitevin ».



Une dynamique de réseau pour les 10 sites de visite du Marais poitevin

Ces dix structures qui participent maintenant à la démarche qualité du Parc pour les sites de visite. Plusieurs actions sont menées tous les ans comme l'édition de supports de promotion, la traduction en plusieurs langues des outils des sites (cartels d'exposition, sites internet...).





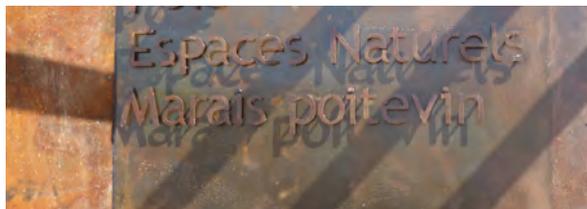
En 2016, d'autres sites pourront s'engager dans la démarche Qualité Tourisme qui s'ouvrira également aux embarcadères.

De bons repères sur le terrain

Le Parc naturel régional assure le suivi du travail de l'association d'insertion AIPEMP (Association pour l'Insertion par la Protection et l'Entretien du Marais Poitevin) qui s'occupe de l'entretien des 300 kilomètres de pistes cyclables du plan vélo des Deux-Sèvres, des 390 bornes sur les circuits vélo de Vendée et des 320 balises de la signalisation nautique.



Enfin, Le Parc a assuré 2 jours de formation des personnels des sites de visite ainsi que la réflexion pour la mise en place d'un livret jeu à destination des 8-12 ans sur 4 sites volontaires : Maison de la Baie du Marais poitevin, Pôle Nature de Taugon, Abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm et



En 2015, le Parc a réalisé une exposition temporaire « peuples du Marais » pour la Maison du Marais poitevin qui reste l'un des plus importants sites de visite du territoire.

Pôle des espaces naturels de Saint-Denis-du-Payré. Le livret sera édité au printemps 2016.



La Maison du Marais poitevin a également été soutenue dans le cadre d'une démarche volontaire pour la marque Qualité Tourisme. Sur les 6 sites labellisés en Région Poitou-Charentes, la Maison est le premier établissement situé dans le Marais poitevin à recevoir le label (novembre 2015).



AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE

Si l'activité économique du Marais est liée pour une part à l'agriculture et pour une autre part au tourisme, le modèle économique territorial est finalement fragile, car peu diversifié et peu identitaire. Pourtant, le Marais poitevin dispose d'un atout exceptionnel : ses ressources naturelles.

Il convient de soutenir les modalités de valorisation économique durable de ces richesses. Pour cela, le Parc naturel régional conduit des actions visant à favoriser l'émergence et le développement d'activités économiques, fondées sur la valorisation du patrimoine (réhabilitation d'anciennes friches industrielles) et des ressources naturelles mais aussi sur la valorisation des savoir-faire locaux.

C/ VALORISER LES RESSOURCES LOCALES PAR DES FILIÈRES EN CIRCUITS COURTS



Deux Pôles d'activités et d'attractivité en plein essor

En 2015, le Parc naturel régional a poursuivi le pilotage et le co-financement des travaux d'embellissement et d'aménagement de la cour intérieure du « Pôle économique de valorisation des produits locaux » sur le site de l'ancienne laiterie coopérative de Coulon. Ce grand projet structurant pour l'économie artisanale locale est conduit par tranches depuis plusieurs années et devrait voir son

aboutissement avec la livraison de la nouvelle boutique en 2017.

Avec la livraison des travaux du port hangar de débarquement et son aménagement pour l'accueil du public, le Parc a achevé le vaste chantier de réhabilitation de l'ancienne briqueterie de la Grève-sur-Mignon en « Pôle de l'écohabitat et des énergies renouvelables ». En juin 2015, le Parc a pu restituer le site à la commune et des démarches sont en cours pour un transfert de compétences à la Communauté de communes courant 2016.

Marais sont progressivement devenus moteurs et leur fréquentation régulière, par les professionnels et par la population en assure le succès ; succès qui devrait être confirmé dès 2016 et 2017 avec la fin des travaux.



Les 2 Pôles d'activités économiques et d'attractivité touristique du





Une bonne idée testée et approuvée qui peut donc changer de main...

Le « Carrefour des talents artistiques du Marais poitevin » : une bonne idée coup de pouce à celles et ceux qui exercent une activité professionnelle sur le territoire et une bonne idée artistique et culturelle à partager entre habitants.

maturité avec cette dernière édition co-pilotée par le Parc. Le projet, dont le succès est maintenant attesté, pourra, à partir de 2016, être conduit par les mauzéens avec un contenu renouvelé. Le Parc a joué son rôle d'accompagnateur et de promoteur d'idées favorisant l'économie locale et les circuits de proximité (consommation et divertissement).



Regroupés durant un week-end, le « Carrefour des talents du artistiques du Marais poitevin » ont pu bénéficier des infrastructures mises à leur disposition pour exposer leurs œuvres et de nombreux artistes se sont produits sur scène devant un public nombreux, très diversifié et de tous les âges.

Plus de 2.000 visiteurs sont venus dans l'espace d'exposition pour découvrir les peintures, sculptures, livres et œuvres diverses...



Afin de favoriser les circuits économiques dits courts, entre les producteurs et les consommateurs, le Parc soutient des initiatives locales en milieu rural comme dans les villes-portes. Ainsi, en 2015, plusieurs marchés de producteurs locaux ont dynamisé le Pôle de valorisation des produits du Marais et la participation des producteurs et des artisans au traditionnel marché organisé lors de la fête du Parc est toujours grandissante. Enfin, comme nombre de collectivités territoriales, le Parc est attaché aux achats de proximité comme aux achats responsables.

Conduit depuis 2012 en partenariat avec la commune de Mauzé-sur-le-Mignon, le salon promotionnel « Carrefour des talents artistiques du Marais poitevin » a atteint sa

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE

En accompagnant professionnels, collectivités et particuliers dans la prise en compte de la transition énergétique, le Parc agit sur différents leviers pour soutenir la maîtrise de l'énergie, l'éco-construction, la valorisation des circuits courts et de l'emploi de ressources locales ainsi que pour accentuer la sensibilisation du grand public ou des acteurs socio-professionnels.



D/ OEUVRER POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Partage de stratégies ENR avec les partenaires habilités

Le Parc naturel régional, en vue de la rédaction d'une stratégie énergétique opérationnelle pour le territoire, a organisé en 2015, une rencontre avec les opérateurs en charge des stratégies nationales et régionales : les deux DREAL, les deux ADEME et les deux Régions. Les réflexions sont donc amorcées et pourraient prendre la forme d'une expérimentation, à partir de 2016.

Faisant écho à la démarche d'évaluation et d'observation du Parc naturel régional, un état des lieux a été conduit en 2015, à partir des données recueillies durant l'année précédente, sur les démarches territoriales d'excellence environnementale qui s'avèrent concerner 20% des communes du Parc ainsi que sur l'énergie éolienne produite sur les pourtours du territoire et sur les terres hautes.

La Cop 21 des citoyens du Marais poitevin !

Afin de souligner l'importance du débat mondial organisé en France à la fin de l'année 2015, le Parc a co-organisé ou accompagné différentes initiatives auprès de ses habitants avec les structures partenaires. Dans le Marais, une centaine de personnes ont participé à ces « petits formats » de débat de proximité.

Des café-citoyens et un « apéro énergisant » sur le thème des enjeux énergétiques, en partenariat avec la Région Poitou-Charentes, la Communauté d'agglomération du niortais et l'ADIL, co-organisé à Saint-Georges-de-Rex, Niort, La Rochénard et Le Bourdet.

Un forum-débat

« *Climat/énergie* » a également été organisé en partenariat avec la Région Poitou-Charentes et l'association « les petits débrouillards » à



Coulon.

La journée « 1 maire, 1 arbre » : une journée de sensibilisation des élus organisée par la CAN, dans le cadre de la COP 21, sur la commune de Saint-Hilaire-la-Palud : 45 arbres d'essences locales variées ont été plantés.

Magné, un exemple présenté à Paris.

Grâce à l'accompagnement



technique du Parc, la commune de Magné est intervenue durant la COP 21 aux côtés de la Région Poitou-Charentes, pour témoigner de l'action mise en place dans le cadre de la démarche Terre Saine, qui vise à supprimer les pesticides dans les espaces publics, pour préserver



l'environnement et la santé. Cette action participe à la préservation du Climat, et plus globalement à la préservation de la planète pour les générations futures, car les pesticides contribuent à la dégradation de l'environnement, de l'eau et de la zone humide.

D'autres actions menées par Magné, en lien avec le Parc, concourent également aux enjeux de la Cop 21 : des plantations d'arbres et des fleurissements économes en eau, la création de cheminements doux en alternative à l'usage de la voiture, l'isolation des bâtiments publics avec l'exemple de la bibliothèque récemment aménagée dans un ancien bâtiment et réhabilitée avec des matériaux sains.

Ces exemples d'actions conduites à l'échelle d'une commune rurale permettent d'illustrer concrètement sur le terrain les enjeux de la COP 21 mais surtout de démontrer la faisabilité de bon nombre d'initiatives et de bonnes pratiques.

Se former et s'informer sur l'écohabitat et les énergies renouvelables

Dans le cadre du « Pôle de l'écohabitat », le Parc accompagne régulièrement les opérateurs locaux (la Communauté de communes Aunis atlantique, la commune de La Grève-sur-Mignon et le chantier-école ACI-OF) en fonction des besoins. Ce soutien renforce les activités initiées sur le site par toutes les forces en présence et favorise les initiatives propres à participer à la transition énergétique. Ainsi, le Parc a finalisé une exposition sur l'éco-habitat principalement destinée au grand public et a concrétisé, en fin d'année un partenariat public-privé avec GRDF pour la réalisation d'un module d'exposition itinérant sur la méthanisation.



L e

chantier-école ACI-OF (association chantier d'insertion et organisme de formation) qui anime le site a pu sensibiliser 190 personnes dont 79 formées aux techniques de l'éco-construction et il a dispensé une formation qualifiante : « maçon du bâti ancien ».

Durant l'été, un grand événement festif, sur le thème de l'isolation de

Les bonnes pratiques des services du PNR

- la dématérialisation administrative et la télétransmission des documents comptables ;
- un outil pour favoriser le travail collaboratif et la synchronisation des données ;
- des équipements plus économes en énergie ;
- des achats responsables (économie sociale et solidaire, mobilier en matériaux recyclés...) ;
- des produits locaux...

En 2016, les efforts pourraient être poursuivis par la mise en place d'une plateforme web accessible en intranet permettant aux élus du syndicat mixte d'accéder aux documents administratifs.





AGIR EN FAVEUR
D'UN MARAIS PRÉSERVÉ



AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRÉSERVÉ

A / Natura 2000

p.26

B / L'Observatoire du patrimoine naturel

p.28

C / Préserver les paysages identitaires du Marais

p.32

D / Préserver et mettre en valeur le cadre de vie

p.36

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRÉSERVÉ

Le Marais poitevin n'est pas un territoire uniforme, c'est un complexe d'unités écologiques et paysagères diverses et variées qui interagissent pour former un ensemble multifonctionnel. Préserver le Marais, c'est donc préserver ses fonctions de zone humide multifonctionnelle et donc d'agir pour la conservation de la biodiversité et la protection des paysages.



A/ NATURA 2000

Le site Natura 2000 du Marais poitevin couvre les deux-tiers de la zone humide avec 68 023 ha. Le Parc naturel Régional du Marais poitevin est animateur du document d'objectifs pour ce site aux côtés de l'Etablissement public du Marais poitevin, opérateur pour le compte de l'Etat.

L'évaluation du DOCOB

L'année 2015 a été l'année de la production de l'évaluation du document d'objectifs de 2003. Cette mission d'évaluation a été confiée à l'ADASEA 50 et au bureau d'études Setup-Environnement par

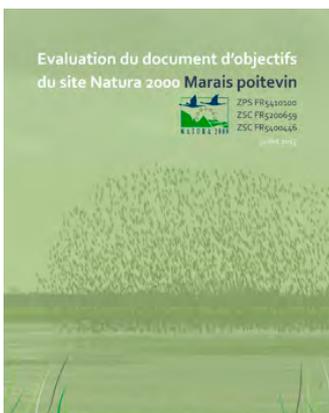
l'EPMP. Elle a été présentée aux membres du comité de pilotage le 16 avril 2015. Le PNR du Marais poitevin a contribué à ce travail d'évaluation aux côtés de l'EPMP, maître d'ouvrage.

Dans le cadre de cette expertise, le rôle majeur des espaces estuariens a notamment été souligné avec la baie de l'Aiguillon et l'estuaire du Lay qui accueillent jusqu'à 25 000 anatidés et 50 000 limicoles hivernants et migrateurs, en fonction des aléas climatiques. Les prairies subsaumâtres du Marais poitevin représentent 56 % des superficies recensées en France et revêtent ainsi une importance nationale et européenne.

Les espèces en régression partagent des points communs : elles sont dépendantes du maintien du caractère humide de leur habitat et/ou elles connaissent des dynamiques à la baisse à l'échelon national et/ou européen.

Durant le printemps 2015 la mission Natura 2000 a contribué activement à la réactualisation de la cartographie des habitats naturels du Marais poitevin confiée au laboratoire ECOBIO de Rennes, avec 172 relevés de végétations réalisés sur des points précis en lien avec une analyse par télédétection.

L'évaluation relève que 42% des actions du DOCOB ont une visée agricole. 89% des prairies soit 24500 ha sont engagées en contrats agri-environnementaux.





700 agriculteurs sont concernés en 2015 par le site Natura 2000 du Marais poitevin avec cependant une chute de la population active agricole de - 35% entre 2000 à 2010. Le déclin des exploitations d'élevage est noté avec une concentration des outils de production et une baisse du nombre d'UGB (de l'ordre de 15% sur la période 2007 - 2013).

L'évaluation aboutit à des orientations nouvelles : définition de corridors écologiques, protection des espèces et habitats vulnérables, actions foncières



conservatoires, gestion des niveaux d'eau, soutien et dynamique de l'élevage, développement des circuits courts et une gouvernance clarifiée, soutenue par des experts scientifiques et une concertation avec d'autres opérateurs.

Les études d'incidences

En 2015, le Parc a accompagné 40 porteurs de projets dans des dossiers d'études d'incidence obligatoires au titre de Natura 2000. Ces projets sont répartis sur l'ensemble du territoire et concernent autant des dossiers loi sur l'eau, que des retournements de prairies, des aménagements urbains ou de transport, des ouvertures de voies de fréquentation touristiques ou encore des manifestations sportives ou festives.

Les contrats et les chartes Natura 2000

Avec l'EPMP, le PNR a accompagné la mairie de Curzon pour financer, à l'aide d'un contrat Natura 2000, des aménagements hydrauliques et un parc de contention sur le communal. Quatre chartes Natura 2000 ont également été signées sur les parcelles de la LPO à Champagné-les-Marais. Un contrat a été préparé pour l'année 2016 avec un particulier sur la commune de Saint-Sigismond.

Enfin, des sites prestigieux, au sein du site Natura 2000, ont fait l'objet de mesures de gestion et de conservation supervisées et coordonnées par le PNR : les coteaux du Fief Bodin, la roselière du Clos Buet, les prairies sub-saumâtres des communaux, les prairies humides eutrophes du site classé...

L'année 2016 sera celle du lancement de la réécriture d'un nouveau document d'objectifs, plus concis et opérationnel, comme annoncé lors du comité de pilotage de 2015 accompagné de davantage de communication.



AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRÉSERVÉ

B/ L'OBSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DU MARAIS POITEVIN



L'animation du réseau

L'Observatoire du patrimoine naturel (OPN) du Marais poitevin est animé par le Parc en partenariat avec une trentaine de partenaires. Il a pour objectif de fédérer les suivis biologiques, afin de suivre l'évolution de la biodiversité sur le territoire.

L'OPN est à la fois un réseau d'acteurs scientifiques et de gestionnaires de sites naturels regroupés par thèmes ou espèces, un outil opérationnel de conduite d'études et de diagnostics environnementaux et un outil de mutualisation et de communication des données scientifiques.

Le Parc anime et coordonne les réflexions des membres de

l'OPN pour l'ensemble des groupes et plusieurs agents du Parc sont responsables de l'animation d'un groupe : le groupe « mammifères », le groupe « poissons » et en co-animation, le groupe « flore » et le groupe « espèces envahissantes ». Les autres pôles sont animés par les autres acteurs du territoire.

Chaque pôle étudie les protocoles et débat et partage les analyses et les résultats des suivis biologiques.

L'inventaire des inventaires

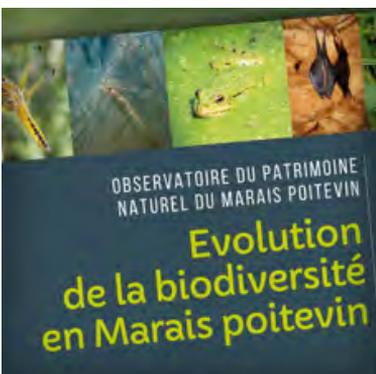
En 2015, le Parc est à l'initiative d'un vaste état des lieux auprès des gestionnaires de sites naturels référencés sur son territoire. 21 sites sont concernés. L'objectif : lister tous les suivis biologiques conduits sur ces sites par chacun des gestionnaires afin d'intégrer ces données aux indicateurs d'évaluation suivis dans le cadre de l'OPN.

Ce travail a permis de montrer que les suivis biologiques conduits chaque année sur les sites en gestion conservatoire dans le Marais poitevin sont estimés à

plus d'une centaine par an. Un inventaire des inventaires qui va permettre de valoriser le travail de tous les acteurs locaux en charge du patrimoine naturel dans le Parc du Marais poitevin.

Les suivis scientifiques 2015

En 2015, plusieurs inventaires ont été conduits et ont nécessité un accompagnement par un agent du Parc : le suivi des limicoles nicheurs, le suivi des limicoles et des anatisés limicoles hivernants et migrateurs, le suivi des odonates, le suivi de l'Azuré du serpolet, le suivi des grenouilles vertes dans la zone humide, le suivi des amphibiens des mares du bocage, le suivi des





poissons migrateurs, le suivi de la musaraigne aquatique.

La base de données SERENA et la base de données SIG du Parc comptent à ce jour plus de 120.000 données naturalistes propres au Marais poitevin. Données partagées entre acteurs locaux et mises à disposition de bureaux d'études, d'étudiants, de communes...

La valorisation des résultats et la communication

Les résultats de l'Observatoire sont valorisés et diffusés de différentes manières. En 2015, de nombreuses réunions, conférences ou rencontres ont permis de diffuser les résultats de l'OPN auprès d'un public de professionnels, tant au niveau local qu'au niveau national : Comité de pilotage Natura 2000, assemblée générale du Parc, interventions auprès du RENET, intervention dans le PNR de Camargue, conférence biodiversité des Parcs naturels régionaux de

France et conférence lors des Assises nationales de la biodiversité à Dijon.

Localement, l'événement annuel de communication des résultats de l'OPN, de partage des données scientifiques et techniques et de débat sur les actions de gestion est la « Journée de l'Observatoire du Patrimoine Naturel » qui a eu lieu à Fontenay-le-Comte le 10 décembre 2015.

Ce neuvième rendez-vous s'adresse principalement aux acteurs du territoire (socio-professionnels du patrimoine naturel, administrations, associations naturalistes...), aux collectivités et à quelques étudiants, soit 180 personnes, un nombre croissant d'année en année.



La restitution de la Journée de l'OPN est accessible en ligne, sur le site de l'Observatoire : <http://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/Journees-de-restitution.html>

Le site internet de l'OPN : un outil de communication et un moyen de diffusion des rapports scientifiques de suivis naturalistes : <http://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>. Il est régulièrement actualisé et permet de télécharger la plupart des études conduites dans le Marais poitevin par les membres de l'OPN.

Un catalogue des habitats naturels

En 2015, s'est poursuivie la rédaction amorcée en 2014, d'un catalogue descriptif des habitats naturels pour les communes du Marais poitevin. Ce travail a été financé dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine naturel et co-rédigé par le Parc et une botaniste consultante.

En 2016, ce document fera l'objet d'une relecture par les conservatoires botaniques de Brest et sud-atlantique. Il pourra ensuite être mis en ligne sur le site de l'Observatoire du Patrimoine naturel, à la disposition des élus, des porteurs de projets, des experts environnementaux et de toute personne intéressée par la flore et les habitats naturels de notre territoire.



AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRÉSERVÉ



B/ L'OBSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DU MARAIS POITEVIN

Focus sur le suivi piscicole dans le Marais poitevin

Le Parc, dans le cadre de l'OPN, poursuit son action de suivi et de préservation de la ressource piscicole, en particulier en ce qui concerne les poissons migrateurs au premier plan desquels, l'anguille, espèce emblématique et identitaire du marais. Il faut, en effet, rappeler que l'action du Parc s'inscrit au sein du « monitoring anguille », un dispositif d'évaluation du plan de gestion national de l'espèce.

Le Parc participe également aux travaux de diverses instances nationales ou européennes sur le sujet des espèces piscicoles migratrices : l'instance en charge de l'élaboration du programme européen sur l'anguille SUDOEEEL, le Groupe d'intérêt scientifique sur les poissons amphihalins (GRISAM), le comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI), le groupe technique sur les espèces (COGEPOMI).

En 2015, plusieurs opérations de suivi et plusieurs interventions ont été conduites par le Parc et ses partenaires locaux (Fédérations de pêche notamment) :

- > le suivi de l'anguille argentée sur la Sèvre niortaise via le suivi de 2 pêcheries scientifiques à Niort ;
- > le suivi des passes à anguilles installées sur le territoire ;
- > le suivi de l'anguille jaune et des peuplements piscicoles par pêche électrique ;
- > le suivi de la station de comptage de la passe à poissons du Marais Pin ;
- > le suivi des poissons migrateurs au niveau des frayères et sur les points de blocage ;
- > la cartographie des données ;
- > diverses interventions du Parc auprès de socio-professionnels en charge du patrimoine piscicole ou auprès d'étudiants.

Le + constaté en 2015 : suite à la mise en place d'une passe à poissons sur le barrage de la Sotterie, on a pu comptabiliser un nombre très important de passages de poissons



migrateurs sur le barrage amont, celui du Marais Pin. Un succès sans précédent qui illustre bien la nécessité d'un travail concerté entre tous les opérateurs du territoire et démontre, s'il en était besoin, l'importance des ouvrages et des systèmes d'aide au franchissement.



La lutte contre la Jussie terrestre : expérimentations

La Jussie est une espèce exotique envahissante jusqu'il y a 5 ans strictement aquatique. Elle fait l'objet de nombreuses campagnes de ramassage et de régulation. Depuis 2011, elle s'observe sous forme « terrestre », c'est-à-dire en période exondée, dans des dépressions des communaux de Lairoux et de Curzon. L'enjeu est majeur lorsque l'on considère le problème que pose cette forme « terrestre » de jussie en Brière où elle couvre près de 500 ha au détriment des prairies humides et des pâturages.

En Marais poitevin, elle reste, en 2015, cantonnée aux communaux mitoyens de Lairoux et Curzon, sur une surface de près de 3 ha. Au regard de la Brière, il semble encore possible d'intervenir. C'est pourquoi le PNR du Marais poitevin a initié en 2014, un programme expérimental de lutte contre cette forme terrestre de jussie en partenariat avec l'Agrocampus Ouest qui assure la coordination scientifique du programme. Plusieurs essais sont appliqués : fauche, pâturage, étrépage, application de saumures, ramassage manuel. Le PNR coordonne les opérations, assure les suivis et les mesures et présente

les résultats au comité de pilotage qui s'est réuni trois fois en 2015. Deux opérations de ramassage manuel ont mobilisé les membres de l'association des Rouches, les éleveurs et les communes concernées.

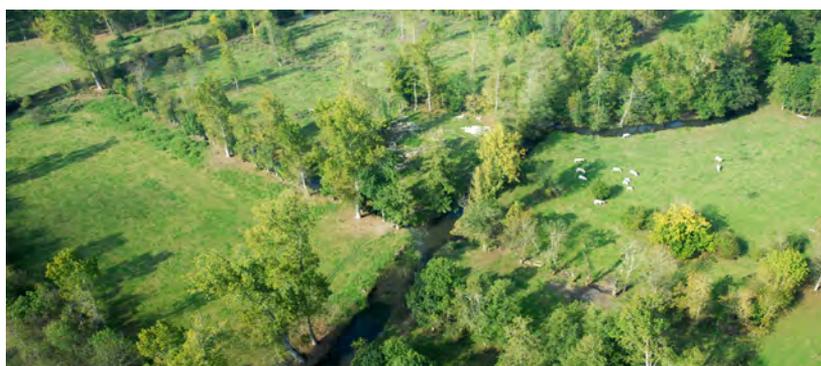
Les résultats des expérimentations de 2015 vont se poursuivre en 2016 afin d'orienter dès 2017 une campagne de lutte adaptée.



AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRÉSERVÉ

Préserver la zone humide, c'est aussi préserver les paysages identitaires du Marais. Ces paysages sont le fruit de la rencontre entre une culture et un espace, ils évoluent sous l'effet des activités humaines. Aussi, compte tenu de leur fragilité devant l'activité de l'homme, les paysages, qu'ils soient bâtis ou naturels, font l'objet d'une attention toute particulière et parfois réglementaire.

Le Parc contribue à préserver et mettre en valeur les paysages identitaires de la ruralité maraîchine. En effet, une architecte et une paysagiste sont directement employées par le Parc pour aider les communes à la définition de leur programme d'aménagements urbains ou de construction de bâtiments publics, pour participer à l'élaboration des documents de planification spatiale, pour accompagner et conseiller les porteurs de programmes de plantations.



C/ PRÉSERVER LES PAYSAGES IDENTITAIRES DU MARAIS

En chantiers...

Dans le cadre de l'animation du Grand Site de France, le Parc poursuit son rôle d'animateur et de mobilisateur auprès des 24 communes labellisées : 11 communes en Vendée, 11 communes en Deux-Sèvres et 2 communes en Charente-Maritime.

2015 a été marquée par l'achèvement des travaux de mise en valeur de nouveaux espaces publics améliorant le cadre de vie et le paysage et facilitant la découverte du patrimoine et son appropriation par les visiteurs et les habitants.

Quelques exemples : Saint-Pierre-le-Vieux, avec l'installation d'une passerelle et l'aménagement d'un sentier pédestre permettant de

relier l'aire de loisirs et le village de Souil en passant par la levée. Ce cheminement permet de découvrir le marais sous différentes facettes.

Le Mazeau, avec l'achèvement des travaux de mise en valeur de la rue du port, située entre le cœur du village et le port et le marais (inauguration juin 2015). La Ronde, embarcadère de Bazouin, avec le démarrage des travaux de mise en valeur (sous maîtrise d'ouvrage du Département de Charente-Maritime). Maillé, avec le démarrage de la reconquête des ports et l'amélioration des abords de la salle des fêtes. Saint-Sigismond, avec le démarrage des travaux sur le port du paradis.

En label...

En lien avec l'Agence de Développement touristique des Deux-Sèvres, le Parc a accompagné la commune de Coulon, pour l'élaboration de sa candidature au label « Petite Cité de caractère ». Il s'agit d'une nouvelle reconnaissance des actions conduites collectivement pour préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti et gérer l'accueil des visiteurs, dans la commune la plus fréquentée du Grand Site de France.





Un Plan Paysage exceptionnel pour le Marais Mouillé

Conscient des questions paysagères dans le Marais mouillé du Marais poitevin et soucieux de préserver l'espace et l'économie qui y est liée, le Parc s'est investi, aux côtés des communes, des opérateurs locaux et surtout des usagers du marais et de la population dans une dynamique de réflexion et d'anticipation de l'avenir tout à fait unique et exceptionnelle.



A l'échelle des 24 communes du site classé, le Parc a lancé en 2015, une démarche participative inédite : « le diagnostic et projet pour le paysage du Marais mouillé poitevin, Site classé, Grand Site de France » pour explorer, débattre, proposer, anticiper le paysage de demain.

Le site du marais mouillé poitevin (24 communes et 18 620 hectares) classé pour sa trame hydraulique et arborée, composée majoritairement de frênes têtards, plantés par les maraîchins depuis le XIXème siècle, présente un patrimoine végétal vieillissant et est menacé par l'arrivée probable de la chalarose, un champignon parasite du frêne qui se propage en France depuis une dizaine d'années.

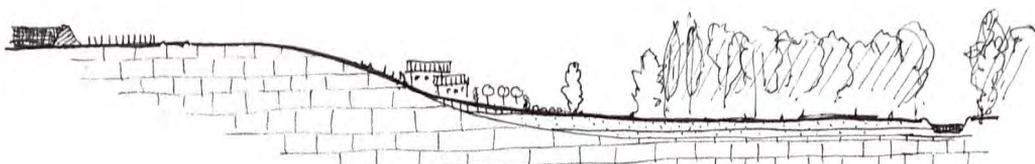
Afin de trouver des solutions partagées et d'échanger sur l'avenir de cette trame arborée, intimement liée aux usages et à l'eau, le Parc a missionné en mars 2015 un collectif d'études (paysagistes, photographes, écologues, agronomes..), en partenariat avec l'Etat qui finance cette action (DREAL Poitou-Charentes).

Le comité de pilotage, puis les ateliers « Grand Site » qui se sont déroulés sur 7 sites-test ont permis de mobiliser une centaine de personnes : représentants des Départements, Régions, communes, EPCI, acteurs locaux, experts, associations, chambres consulaires, habitants, services de l'Etat...

Les premières plantations expérimentales d'essences alternatives aux frênes – saules blancs, peupliers noirs, érables champêtres, chênes pédonculés, ormes résistants, charmes - ont été validées à l'unanimité par les 2 commissions des sites des Deux-Sèvres et de Vendée en décembre 2015 et se dérouleront en 2016.

Le Plan d'actions qui vise à élargir ces expériences à l'ensemble du site classé est en cours d'élaboration et sera finalisé en septembre 2016. Outre les expérimentations, il portera sur différents volets : suivi sanitaire des frênes, sensibilisation du public, mobilisation des propriétaires, exploitants, écoles...

Ce projet pour le paysage de demain sera intégré au dossier de demande de renouvellement du label Grand Site de France attribué au PNR en 2010 pour une durée de 6 ans.



AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRÉSERVÉ

C/ PRÉSERVER LES PAYSAGES IDENTITAIRES DU MARAIS



L'embellissement des entrées et des cœurs de bourgs

Le Parc conseille et accompagne ses communes pour la qualité paysagère mais aussi architecturale des villages et ensembles urbains ; notamment, l'amélioration des entrées de bourgs ou de ville et la mise en valeur des cœurs de bourgs.

Il s'agit d'apporter une aide technique pour l'aménagement d'espaces publics ou l'intégration de projets urbains d'ensemble, de projets architecturaux ou de projets routiers.

L'accompagnement technique dispensé par le Parc intervient le plus souvent dès le début du projet (faisabilité réglementaire, esquisses, images de référence, enveloppe financière...) et permet une bonne sensibilisation des acteurs aux enjeux environnementaux du territoire.

Les pré-études ainsi conduites et les conseils dispensés par le Parc naturel régional permettent également aux équipes municipales d'identifier tous les aspects d'un projet ; ce qui leur permettra de débattre puis de se positionner sur les suites à donner au projet.

Le Parc intervient sur sollicitation des communes. En 2015, 28 communes ont été accompagnées parmi lesquelles :

- > Thorigny : plantations sur la place de la chaume,
- > Chasnais : création d'une liaison douce et d'un parking,
- > La Faute-sur-mer : aménagement de parkings de zones touristiques,
- > L'Aiguillon-sur-mer : réhabilitation du parc de l'EPHAD,
- > Le Poiré-sur-Velluire : mise en valeur des abords du marais communal,
- > Andilly : réactivation du bourg
- > Saint-Sauveur-d'Aunis : analyse de terrain et accompagnement d'un projet de réinvestissement d'une parcelle de centre-bourg ;
- > Taugon, Courçon, Arçais et Saint-Hilaire-la-Palud, dans le cadre de l'appel à projets concernant l'amélioration des entrées de bourg.

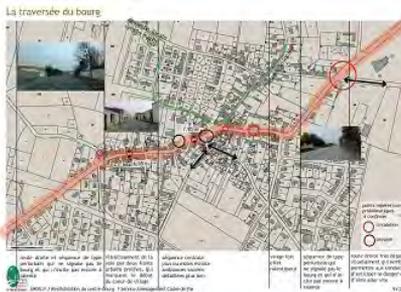


En parallèle, le Parc travaille en partenariat avec les 3 villes-portes : Luçon, Fontenay-le-Comte et Niort, pour améliorer les entrées de ville en contact avec le Marais.



Les élus du Marais poitevin en visite dans le PNR de Brière

La qualité du site visité, la commune de La Chapelle-des-Marais, a permis aux 18 participants de s'approprier la démarche globale tout en échangeant sur les réalisations et leurs mises en œuvre.



Le 13 février 2015, le Parc du Marais poitevin a proposé aux élus et techniciens des communes concernées par la question de la qualité des entrées et cœurs de bourg, un voyage d'étude à La Chapelle-des-Marais dans le PNR de Brière.



Cette visite intitulée « Entrées de Parc, entrées de ville, entrées de bourg » avait pour objectif de sensibiliser les participants aux enjeux paysagers du traitement des franges urbaines, de l'échelle du grand paysage à l'échelle du village (entrées de bourg, nouveaux quartiers, zones commerciales, publicité). Divers niveaux d'enjeu ont été présentés et débattus : depuis la planification urbaine, jusqu'au traitement des espaces verts.



AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRÉSERVÉ

Dans le Marais poitevin et comme dans de nombreux territoires d'exception, cadre de vie et cadre juridique vont souvent de pair. Le Parc naturel régional accompagne et conseille donc toutes les collectivités de son territoire en responsabilité sur les questions d'urbanisme, de paysage et d'architecture, d'affichage publicitaire, de signalisation, de circulation des véhicules à moteur... et, d'une manière générale, de préservation du cadre de vie dans le respect des cadres juridiques et dans le respect de l'environnement.

Le Parc agissant pour la préservation et la mise en valeur du cadre de vie s'efforce notamment d'accompagner au plus près des besoins et de promouvoir des solutions douces ou alternatives.



D/ PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE CADRE DE VIE

Qualité, identité territoriale et usages

Pour soutenir la qualité déjà présente sur le territoire, pour renforcer l'identité territoriale et faciliter les usages multiples du Marais, le Parc est à disposition des communes et des acteurs concernés pour étudier avec eux les meilleurs moyens de la préservation et de la mise en valeur de leur cadre de vie.

Depuis le classement du Marais poitevin en Parc naturel régional, les services du syndicat mixte sont donc mobilisés pour l'accompagnement des collectivités concernant :

- > les documents communaux ou intercommunaux d'urbanisme et l'état d'avancement des révisions engagées ;
- > les réglementations en matière de protection du patrimoine architectural ou paysager (état cartographié) ;
- > les communes concernées par des plans de prévention de risques d'inondation ou des risques littoraux ;

> l'encadrement de la publicité dans les communes et l'identification (description, géolocalisation et photo) des affichages non autorisés (21 communes volontaires ont sollicité le Parc)

> les arrêtés et règlements locaux concernant la circulation des véhicules à moteur.

> le renforcement de l'urbanisation dans les cœurs de ville et village plutôt qu'en périphérie, afin de préserver les espaces naturels et agricoles.

Des documents d'urbanisme de qualité

Conformément aux orientations de la charte du PNR, le Parc a accompagné les révisions, modifications ou élaborations des documents d'urbanisme en vérifiant notamment les objectifs suivants :

- > la préservation de la zone humide et des grandes fonctionnalités de la zone humide du marais,
- > la prise en compte de l'identité paysagère et du patrimoine,





La circulation des véhicules à moteur

Dès 2014, et au vu de la nécessité pour le PNR de connaître les règles de circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, sur terre ou sur l'eau, les services du syndicat mixte ont conduit un diagnostic ainsi qu'un repérage sur le terrain des zones identifiées et des types de conflits d'usage rencontrés en zone sensible. Chaque commune, collectivité ou acteur local concerné et volontaire sera accompagné, et pour le diagnostic, et pour la recherche de solutions appropriées.

Les données recueillies depuis 2014 ont servi l'état zéro du territoire réalisé en 2015 et ont été intégrées à l'Observatoire du PNR.

Un diagnostic 2015, sur terre comme sur l'eau !

6 communes disposent d'un arrêté réglementant la circulation des véhicules terrestres à moteur : Angles, Benon, La Faute-sur-mer, La Tranche-sur-mer, Les Magnils-Reigniers et Sansais.

8 communes ont été accompagnées par le Parc pour la mise à jour ou la rédaction de nouveaux arrêtés : Les Magnils-Reigniers, La Faute-sur-mer, Angles, Rosnay, Maillé, Saint-Georges-de-Rex, Benon et Puyravault.



AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRÉSERVÉ



D/ PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE CADRE DE VIE

Affichages publicitaires : concertation et solutions

Dans le cadre de la mise en conformité des affichages publicitaires avec les règles d'urbanisme, le Parc a accompagné l'Etat, dès 2014, sur un certain nombre d'actions d'information et d'accompagnement auprès des communes. En 2015, le Parc a poursuivi cette action et à titre de test grandeur nature, il a accompagné le diagnostic des affichages publicitaires sur 3 communes volontaires du territoire : Benet et Traize, en région Pays de la Loire et Coulon en région Poitou-Charentes. Le Parc a également accompagné, à sa demande, la ville de Niort pour la révision de son règlement local de publicité (RLP).

L'expérience, conduite avec succès grâce à l'étroite collaboration de tous les acteurs publics et

grâce à l'implication des socio-professionnels locaux, s'est vue reconduite à plus grande échelle dans les communes deux-sévriennes du Parc : une expérimentation pilotée par le Parc en appui de la DDT 79, suite à la modification de la réglementation nationale sur les pré-enseignes en juillet 2015.

Le Parc a pris en charge les diagnostics locaux et s'est attaché à étudier et à proposer aux communes et aux acteurs locaux un accompagnement sur mesure pour remédier à la prolifération des panneaux publicitaires, s'accorder avec le cadre juridique et ses récentes évolutions (juillet 2015) et trouver des solutions alternatives.

L'ensemble des données récoltées sur le terrain par les services du PNR sont intégrées à l'Observatoire territorial et au SIG/SIT du Parc et

pourront être mises à disposition des opérateurs publics qui le souhaitent.

Connaître le cadre

Au titre de l'article L 581-8 du Code de l'environnement, la création du Parc naturel régional du marais poitevin induit en effet l'interdiction de la publicité, sauf mise en place d'un Règlement Local de Publicité (RLP). Par ailleurs, au niveau national, la réglementation sur les pré-enseignes a évolué en juillet 2015, ce qui a impliqué d'informer et de sensibiliser les élus et de proposer aux professionnels des alternatives. S'agissant d'un pouvoir réglementaire de l'Etat, le Parc agit dans ce cadre, en lien avec les services et acteurs compétents pour accompagner la démarche, dans un esprit de concertation et de recherche de solutions, en proposant par exemple : un inventaire des dispositifs non autorisés, une charte de signalétique d'information locale et des relais information service (RIS) dont le premier a été installé avec l'aide du Parc à Arçais, des supports d'information regroupés et harmonisés facilitant ainsi le repérage et la lisibilité des communes.

Investis pour leur cadre de vie

Ensemble, c'est mieux !

Les collectifs gagnants

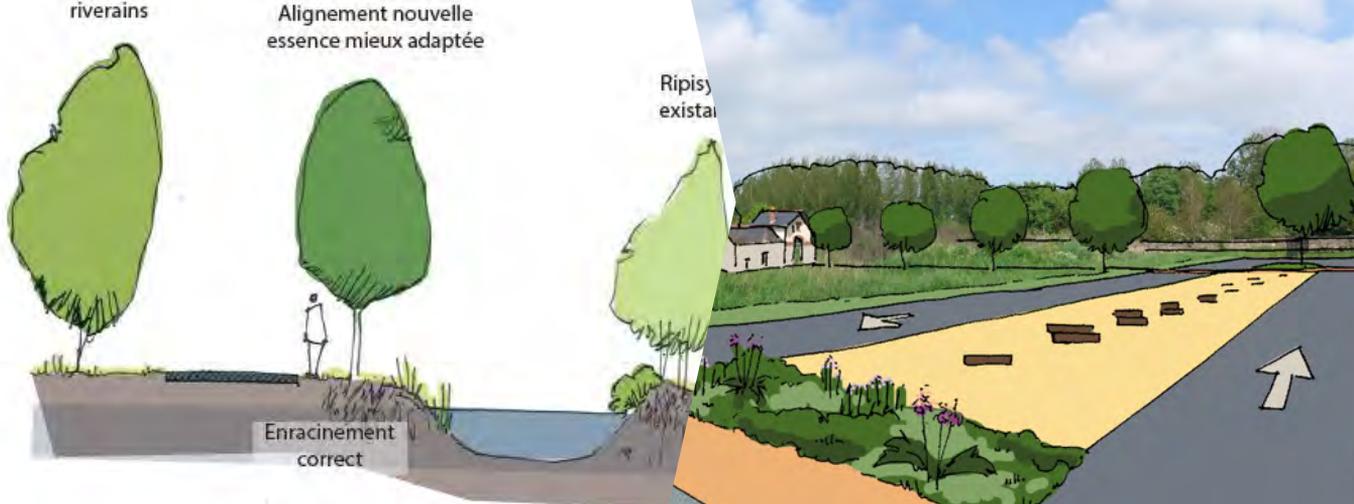
De plus en plus d'initiatives et de projets publics ou privés mais



avant



après



collectifs naissent sur le territoire et le Parc a été sollicité pour en accompagner plusieurs en 2015 pour :

- > la création de jardins collectifs à Villedoux, Le Gué-d'Alléré et Bessines ;
- > le programme de plantations du Syndicat de Pays du Marais Poitevin, sur les communes de Coulon, Frontenay-Rohan-Rohan et Mauzé-sur-le-Mignon
- > des conseils de plantations auprès de 3 agriculteurs du CIVAM.

Les « journées binettes et fleurissement des pieds de murs »

Des opérations de fleurissement (ou « journées binettes et fleurissement ») ont été organisées par le Parc avec l'appui des communes volontaires, sous forme de test : Marans, Lairoux, Saint-Michel-en-l'Herm, Usseau, Magné et Niort.

Les « journées binettes et fleurissement » ont réuni, dans la bonne humeur, des citoyens du Marais pour planter des essences

locales (plantes que l'on trouve dans les villages du marais) susceptibles de limiter l'apparition des plantes jugées indésirables.

Tout un travail d'échange, d'information et de sensibilisation a été conduit par le Parc auprès des habitants volontaires pour participer au projet et s'investir lors des journées collectives de plantations pour fleurir les pieds de mur avec un mélange de graines issues des plantes des villages du marais. Pour ce projet, le Parc a spécialement créé 3 mélanges de graines de fleurs locales ou adaptées au Marais et a édité un guide de mise en œuvre des semis.

Cette initiative est l'occasion de promouvoir et d'expliquer l'une des alternatives aux pesticides généralement utilisés pour désherber mais elle est également l'occasion, pour certains, de renouer avec la nature, notamment dans les bourgs et en ville, et l'occasion de démontrer qu'une bonne pratique durable peut s'avérer une initiative d'embellissement du cadre de vie, voire de convivialité entre voisins !

Embellissement durable des communes du PNR

Afin de promouvoir les alternatives aux pesticides, le Parc a mis en place un programme d'action visant à sensibiliser les acteurs publics et les habitants. Il a lancé, en juillet 2015, un appel à projets « embellissement durable des communes » auquel 35 communes ont répondu (mise en œuvre en 2016).

L'appel à projets porte sur plusieurs types d'accompagnement possible :

- > des rencontres collectives pour échanger sur les pratiques et les solutions,
- > des rencontres sur site pour étudier au cas par cas les situations,
- > des plans d'entretien ou des projets paysagers sur mesure,
- > un soutien à la communication et à la mobilisation des habitants,
- > des outils partagés (listes de plantes, fiches techniques...).

Les actions du programme de fleurissement des communes dans une démarche environnementale se poursuivront tout au long de l'année 2016 : plan d'entretien, sensibilisation des agents, exemples concrets d'aménagement....





AGIR EN FAVEUR
D'UN MARAIS PARTAGÉ



AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PARTAGÉ

A / Partager les richesses du territoire et la connaissance

p.42

B / Renforcer le sentiment d'appartenance au Parc

p.46

C / Animer la concertation territoriale

p.48

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE

Si l'histoire du Marais a contribué à forger un sentiment d'appartenance à ce territoire pour la population qui y vit, les nouveaux modes de vie plus individualistes, le découpage administratif en deux régions et trois départements contribuent à distendre et affaiblir ces liens. De ce fait, le Parc contribue à forger une culture du Marais poitevin engagée vers le développement durable et il œuvre pour le renforcement de l'appartenance au territoire.

A/ PARTAGER LES RICHESSES DU TERRITOIRE ET LA CONNAISSANCE

Le Parc est l'un des principaux pourvoyeurs de connaissances sur le Marais poitevin, à la fois parce qu'il anime des réseaux d'acteurs de la connaissance ou de la médiation des savoirs et à la fois parce qu'il porte ou accompagne un grand nombre d'actions qui favorisent le partage des savoirs sur les richesses du territoire.

Les partenaires de la connaissance et de la médiation des savoirs

L'OPN = près de 30 opérateurs scientifiques et techniques qui étudient le patrimoine naturel et mutualisent leurs savoirs au sein de l'Observatoire du patrimoine naturel, animé par le Parc.

Le RENET = 27 socio-professionnels de l'éducation à l'environnement et au développement durable, spécialistes de l'animation et de la médiation grand public et pédagogique réunis régulièrement pour se co-former et développer des projets relatifs à l'EEDD.



Les Universités et les établissements d'enseignement professionnel spécialisés dans la formation de formateurs ou attentifs aux qualités intrinsèques du territoire et soucieux de développer des connaissances de proximité ou des expérimentations grandeur nature. Le Parc reçoit régulièrement classes et étudiants, notamment issus de Lycées professionnels agricoles.

L'éducation nationale et ses opérateurs avec lesquels un projet de formation de formateurs a été co-construit en 2015 concernant « les multiples approches du paysage » ainsi qu'un appel à projets EEDD destiné aux écoles du territoire (classes de CE2, CM1 et CM2).



Les espaces régionaux de concertation EEDD au sein desquels le Parc participe à la mutualisation des connaissances, aux partages d'expériences, à la construction de partenariats.

Les centres de recherche (toutes disciplines confondues) étudiant le territoire ou ses ressources ; centres desquels le Parc est régulièrement partenaire pour les expériences grandeur nature ou pour l'accompagnement sur le terrain.

Les outils de transmission des savoirs en 2015

Le Parc conçoit et met en œuvre de multiples outils de médiation pédagogique grand public ou spécialisée. En 2015, plusieurs projets ont été initiés :

- > une exposition sur le Marais poitevin et le Parc naturel régional (sortie en février 2016) ;
- > une exposition sur les « peuples du marais » (Maison du Marais poitevin) ;



- > un complément d'exposition sur le marais desséché (Maison du maître des diges) ;
- > un module sur la méthanisation (partenariat public-privé avec GRDF) ;
- > une exposition sur l'éco-habitat (Pôle de l'éco-habitat et des énergies) ;
- > des outils complémentaires à la malle pédagogique Bio-appétit sur l'alimentation (fruits et légumes à taille réelle réalisés en matériaux de récupération) ;
- > une exposition itinérante sur les espèces du Marais poitevin en collaboration avec l'OPN ;
- > des livrets jeux (8-12 ans) pour 4 sites de visite du territoire.

Le Centre de ressources du Marais poitevin est la plus importante base de données historique et culturelle sur le territoire, accessible en ligne via la médiathèque web. Animé par le Parc, le Centre de ressources est au service de tous ceux qui conduisent des recherches sur le Marais poitevin.



Les moments de partage des connaissances

Le Parc anime de multiples occasions de transmission des savoirs, notamment des formations et l'accueil d'étudiants (lycées et études supérieures).

- > 66 bateliers (2 stages PNR),
- > 16 agents des sites de visite et des offices de tourisme (2 sessions),
- > 16 professionnels du tourisme (coopération internationale avec le Vietnam),
- > 11 secrétaires de mairie (formation en partenariat avec la CAN),
- > 160 étudiants (lycées agricoles, BTS, université...).



AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PARTAGÉ



A/ PARTAGER LES RICHESSES DU TERRITOIRE ET LA CONNAISSANCE

Le Parc assure également l'information et la sensibilisation de nombreux socio-professionnels, élus, habitants intervenant sur le territoire lors de réunions dédiées, de colloques ou journées d'études..

- > 400 exploitants agricoles (MAE),
- > 180 socio-professionnels et élus (journée-colloque OPN),
- > 80 élus sensibilisés à la problématique d'évolution du trait de côte et aux risques de submersion marine (conférence d'Eric Chaumillon, chercheur géomorphologue, La Rochelle),
- > 32 élus et habitants (1 demi-journée sur les bonnes pratiques de gestion des espaces verts à Magné),
- > 30 élus et habitants (4 sessions sur le développement d'un projet local de fleurissement à Marans),
- > 18 élus et techniciens communaux (voyage d'étude en Brière),
- > 42 élus et agents des communes de la C.C. Aunis Atlantique (voyage d'étude en Deux-Sèvres sur la gestion environnementale des espaces verts),

> 45 maires des communes de la CAN (journée de plantation « 1 maire 1 arbre »),

> 100 habitants ayant participé aux événements de débats locaux.

aux animations réalisées au sein du Pôle des espaces naturels à Saint-Denis-du-Payré.

Diverses opportunités festives et opportunités de découverte (fête du Parc, ouverture des marais communaux, fête de la cigogne, journées de l'environnement...) sont également l'occasion d'informer, de sensibiliser et de partager des connaissances sur le Marais poitevin avec le grand public.

> environ 10.000 visiteurs lors des temps forts organisés dans le Marais poitevin dont notamment 400 élèves lors des Journées de l'environnement et 235 participants

Conférence sur les risques de submersion marine

Eric Chaumillon, chercheur géomorphologue, La Rochelle





Les temps forts 2015 hors du territoire

> les Parcs naturels régionaux de la nouvelle grande région « Aquitaine Limousin Poitou-Charentes » étaient à l'honneur au Festival International du Film Ornithologique (FIFO) à Ménigoute dans les Deux-Sèvres.

Ils partageaient un stand commun et étaient présents auprès du grand public et des socio-professionnels qui fréquentent le festival pour présenter la nouvelle équipe infra-régionale des PNR : Landes de Gascogne, Médoc (projet de PNR), Millevaches, Périgord-Limousin et Marais poitevin. En 6 jours, le festival a accueilli 30.000 visiteurs.

> l'exposition itinérante « le rêve de l'anguille » réalisée par le Parc en 2014 a été présentée à Montsoreau dans le PNR Loire Anjou Touraine puis sur le lac de Grand lieu en Loire-Altantique ; elle a accueilli 23.500 visiteurs.



AGIR EN FAVEUR D'UN
MARAI PARTAGÉ



B/ RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE AU PARC

Bienvenue dans le Parc naturel régional du Marais poitevin

Suite au classement en « Parc naturel régional », chaque commune labellisée a reçu une aide du Parc pour la pose de 2 panneaux « Commune du Parc naturel régional du Marais poitevin » aux principales entrées de bourgs.

Un appel d'offres a été lancé à l'automne 2015 et un travail de localisation précise des panneaux a été réalisé par le Parc avec le concours des communes et les services techniques des 3 conseils départementaux. La pose des panneaux se fera au printemps 2016.



Le Parc du Marais poitevin dans les médias

Le Parc agit pour faire connaître, via différents média, la nature de ses actions afin de renforcer le sentiment d'appartenance au Parc et de diffuser l'exemple de bonnes pratiques.

En 2015, le Parc a édité 19 communiqués de presse, organisé 14 conférences de presse en présence de la presse locale (TV, presse papier, radios), accompagné : 1 publi-reportage photo sur le territoire du Grand Site de France Marais poitevin pour le magazine Géo (diffusion lors du festival charentais de Barobjectif), 1 reportage «Escapade nature sans voiture» dans le Grand site de France du Marais poitevin et 1 tournage pour

l'émission Météo à la carte sur France 3. Le Parc a également conseillé et orienté différentes demandes de tournages pour des courts ou longs métrages sur le territoire.

Le Parc a en outre engagé une réflexion stratégique sur sa présence dans les réseaux sociaux. Une stratégie mise en place courant 2015 et qui sera accentuée encore dès le début de l'année 2016 avec de nouveaux contenus, des publications variées, plus fréquentes, plus réactives...





La fête identitaire du PNR

La neuvième Fête du Parc s'est déroulée à Magné ; elle a rassemblé plus de 6.000 visiteurs qui viennent profiter de ce grand rendez-vous annuel pour rencontrer les producteurs et artisans locaux (39 en 2015) qui viennent chaque année de tout le territoire et présentent une large gamme de produits issus de leurs savoir-faire (produits de bouche, décoration, bijoux...).

La fête du Parc tient également son succès de la participation de 15 partenaires institutionnels du syndicat mixte qui, chaque année, s'exposent et proposent aux visiteurs de présenter de manière conviviale leur activité et leur rôle sur le territoire. On notera qu'à l'occasion de ses 20 ans, le CREGENE était particulièrement à l'honneur avec de nombreux animaux présentés.

Succès également pour les circuits de visite guidée qui étaient organisés par le Parc toutes les heures pour faire découvrir le patrimoine historique, architectural, paysager et naturel de la commune de Magné (76 participants) ;

une belle occasion de (re)découvrir son propre territoire et de raviver les liens de la population au Marais.



AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PARTAGÉ



C/ ANIMER LA CONCERTATION TERRITORIALE

Réunis pour construire l'avenir de leur territoire

Habitants, élus et acteurs locaux ont été réunis pour s'approprier la problématique d'évolution du paysage du Marais mouillé du Marais poitevin et construire ensemble des solutions et anticiper les changements. Cette action, conduite par le Parc avec l'appui d'un bureau d'étude spécialisé dans la concertation locale sur les paysages, s'inscrit dans le cadre du Plan de Paysage Grand Site.

Les ateliers de concertation ont été ouverts à tous les acteurs du territoire : institutionnels, acteurs touristiques, associations, agriculteurs et habitants... Ces ateliers ont été réalisés directement sur site, avec l'élaboration, en cours

de séance, de projets partagés. L'ensemble des personnes ayant participé aux ateliers sont intégrés au Comité de Pilotage pour le suivi de l'étude.

Les ateliers participatifs ont eu lieu sur les communes de : Doix, Fontaines, Maillé, Taugon, La Ronde, Arçais, Saint-Hilaire-la-Palud, Coulon, Magné, Sansais et Bessines. Soit la moitié des communes du site classé.

Des projets partagés entre habitants

En 2015, le Parc a été sollicité pour accompagner un groupe d'habitants souhaitant agir pour l'amélioration de leur cadre de vie dans le quartier du moulin à Marans. Il a animé les rencontres et animer le dispositif

participatif de prise de décision locale concernant la mise en place d'aménagements, de circulations et d'espaces verts gérés durablement.

A Magné, les habitants ont été incités par la ville à participer aux décisions concernant le cimetière. Le Parc, dans le cadre de l'accompagnement des bonnes pratiques de développement durable, a initié une demi-journée de sensibilisation permettant de découvrir les bonnes pratiques de gestion différenciée des espaces publics mises en place dans la commune.

La construction du dispositif d'évaluation du PNR

Fin 2014 et courant 2015, le Parc a animé une concertation auprès des acteurs du territoire et notamment des signataires institutionnels de la charte pour la co-construction de son dispositif d'évaluation en référence aux cadres légaux applicables aux PNR : code de l'environnement : article R333-3 – II 1° c et Circulaire du 4 mai 2012.





Le dispositif, tel que les PNR doivent le concevoir repose sur 3 volets complémentaires : un volet consacré à l'évaluation de la mise en œuvre de la charte de PNR, un volet dédié à l'observation du territoire durant toute la période de classement ainsi qu'un volet d'analyse de la plus-value du Parc sur le territoire.

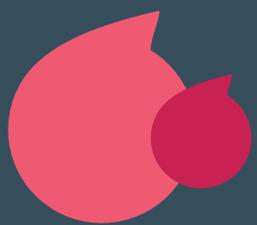
La première étape du dispositif est un état des lieux réalisé en collaboration avec différents opérateurs en charge des données sur le Marais à partir des données 2014-2015.

L'état des lieux a permis d'établir une valeur initiale pour tous les indicateurs retenus dans le cadre du dispositif et a permis de réaliser une vingtaine de cartes qui serviront de valeur initiale permettant la comparaison sur le long terme.

Le dispositif d'évaluation du Parc naturel régional du Marais poitevin porte sur l'ensemble de la Charte et s'appuie sur 18 questions évaluatives correspondant aux 18 mesures du document. Les mesures prioritaires et les différentes étapes-bilans sont également listées et programmées sur la période de classement avec une première échéance en 2017 : le bilan à 3 ans.



Les conférences des APNE
Réunies 5 fois en 2015, les associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) ont régulièrement participé aux réflexions du Parc sur de grands sujets comme, le dispositif d'évaluation du PNR, la candidature Ramsar ou la mise en place du conseil scientifique. Les conférences, animées par l'élu référent du syndicat mixte sont aussi l'occasion de présenter et de partager les actions conduites par tous les acteurs de la préservation du patrimoine naturel et de l'environnement du territoire.



PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN

2, rue de l'église • 79510 Coulon
Tél. 05 49 35 15 20 • Fax 05 49 35 04 41
correspondance@parc-marais-poitevin.fr

<http://pnr.parc-marais-poitevin.fr>

Une autre vie s'invente ici

